



FEMMES MIGRANTES

Proposer des parcours d'exil et une politique d'accueil

Les parcours de femmes migrantes plus complexes encore que pour les hommes

Une **personne étrangère**, née hors de France, peut acquérir la nationalité française et devient donc française mais reste toute sa vie une immigrée pour l'INSEE (Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques). En revanche pour les Nations Unies une **personne immigrée** est une personne qui habite dans un pays autre que son pays de naissance, depuis un an ou plus. Donc pour l'INSEE il y a 6,5 millions d'immigré-e-s en France (2018) et pour les Nations Unies, 8,2 millions d'immigré-e-s en France. Les femmes représentent plus de 50% de la population immigrée.

Les situations juridiques et administratives des personnes, différent et certaines sont particulièrement exposées : environ 40 000 femmes **demandeuses d'asile**, ainsi qu'environ 300 000 **personnes sans-papiers**.

Il s'agirait ainsi d'environ 3,3 millions d'immigrées (dont 65% de françaises), 40 000 demandeuses d'asile (en 2018) et plusieurs dizaines de milliers de sans-papiers (aucune statistique de genre). Les femmes immigrées sont originaires de 5 espaces géographiques : Europe (1M), Maghreb (920 000), Afrique subsaharienne (405 000) Turquie (132 000), Océanie/Amérique/Asie (385 000). Elles sont plus nombreuses que les hommes dans deux cas : le Maghreb (+ 76 000) et la Turquie (+ 15 000).

La situation politique et sociale de ces trois groupes juridiques (immigrée, demandeuse d'asile, personne sans papier) est tout à la fois semblable et différente sur certains aspects. Dans tous les cas, en tant que femmes, elles sont, comme les natives, en position d'infériorité systémique par rapport aux hommes immigrés ou natifs. Avec une nuance pour les demandeuses d'asile qui, proportionnellement, obtiennent le statut de réfugié plus fréquemment (+ 5% environ).

Une réalité très défavorable aux femmes immigrées originaires du continent africain (Maghreb et Afrique subsaharienne) qui ont un moindre accès à l'emploi que les femmes nées en France (natives) : elles sont deux fois plus touchées par le chômage (18% contre 9% pour les natives) et le taux d'emploi pour les 18-50 ans est de moins de 50% contre 66% pour les natives. Elles occupent massivement des positions d'employées ou d'ouvrières dans les services à la personne, dans les

secteurs de la santé et de l'action sociale (contrat à durée déterminée). Enfin elles gagnent 15% de moins que les natives.

Pour les immigrées en général (hors Afrique), l'effet d'origine sur le marché du travail est à peu près similaire pour les hommes et les femmes immigré-e-s non européen-e-s. Cependant une femme immigrée non européenne gagne 10% de moins que les natives. Une particularité notable est l'accès aux emplois publics. Alors que les femmes sont majoritaires dans ces emplois, les immigrées y sont très peu présentes.

En résumé nous avons donc deux cas de figures : un double frein à l'inclusion pour les femmes, immigrées non européennes, et un triple frein pour les femmes, immigrées, africaines.

Proposer des parcours d'exil sans violence et une politique de l'accueil

Pour ces femmes, nous devons nous intéresser à leur provenance, leur situation familiale, leur parcours d'exil et leur accueil/statut en Europe (ou en France).

Il existe trop peu de données disponibles aujourd'hui pour livrer une vision exacte de la féminisation des flux d'exilé-e-s. Tous les intervenants sur la question migratoire (universitaire ou humanitaire) s'accordent pour évoquer une augmentation significative ces dix dernières années de femmes voyageant seules ou avec leurs enfants et une omniprésence de la violence tout au long du parcours pour toutes les exilées. Les auteurs de ces violences se divisent en trois groupes : les passeurs et trafiquants, les forces armées et de l'ordre, les membres de leur propre famille (pour les femmes non seules donc).

Les exilées sont de plus en plus nombreuses à utiliser une contraception (implant ou stérilet) durant leur voyage pour se protéger, a minima, des conséquences des viols dont elles seront victimes. Pour les femmes, seules ou avec enfant, les sévices sexuels sont soit le paiement d'un service particulier (transport), soit une violence sur une femme isolée (abus de position dominante). Un autre exemple : les femmes victimes de la traite des êtres humains. De jeunes femmes recrutées (ou dupées) dans leur pays d'origine (aujourd'hui Benin State au Nigeria mais aussi Côte d'Ivoire et République Démocratique du Congo) vont traverser plusieurs pays jusqu'en Europe en tant qu'esclaves sexuelles et n'auront aucun répit jusqu'à l'obtention très hypothétique d'une protection en tant que réfugié en Europe (groupe social de la Convention de Genève).

La fermeture des frontières européennes toujours plus stricte depuis vingt ans a augmenté considérablement le coût humain de l'exil pour les femmes. Pour autant l'entrée en Europe via les portes principales que sont la Grèce, l'Italie, l'Espagne et Malte n'est pas synonyme de sécurité pour les personnes exilées.

Dans ces pays d'arrivée, les camps installés par les autorités locales sont surpeuplés en raison du refus des autres pays de l'UE de partager la charge des exilé-e-s (pacte asile et migration de l'UE en 2020 non encore voté, échec du mécanisme de solidarité entre 14 pays de l'UE en juillet 2019, vote sans suite du parlement européen en faveur d'une meilleure répartition des exilé-e-s, en novembre 2017...). Dès lors, dans ces camps peu accueillants, les femmes seules sont les premières victimes du manque d'hygiène, de soins et de violence (de la part d'hommes transformés pour certains en chefs informels de camps, harcèlement, lesbophobie, transphobie...). De même, sur les routes européennes, les femmes doivent parfois faire face à des autorités (police, armée) peu scrupuleuses. Enfin en bout de chaîne, le manque de logements pour l'ensemble des demandeurs d'asile a pour conséquence de laisser à la rue plusieurs jours ou plusieurs semaines des femmes seules, livrées aux violences urbaines.

La migration est un processus historique dépendant de facteurs structurels (langue parlée dans le pays, présence de membres de la famille, existence de liens coloniaux, opportunités économiques, niveau perçu ou réel de protection des droits humains, qualité de l'enseignement supérieur, etc...). Il est donc nécessaire de penser une nouvelle politique migratoire à l'aune de cette réalité en accompagnant les mouvements de population, historiques et qui concernent l'ensemble des pays à travers le monde.

Pour de nouvelles politiques publiques en faveur des femmes en exil, Aujourd'hui les femmes immigrées et en particulier les femmes du continent africain doivent bénéficier d'une meilleure inclusion dans la société en ré-aménageant le droit du travail (pour l'ensemble des personnes résidant en France) dans ses aspects qui touchent aux contrats précaires, aux temps partiels, aux métiers difficiles et à la formation. Favoriser l'accès aux métiers de la fonction publique et revaloriser les métiers du care souvent occupés par des femmes racisées et/ou exilées sont nécessaires pour une inclusion digne.

Pour les demandeuses d'asile, seules ou avec enfant(s), des hébergements adaptés à leurs besoins spécifiques doivent être disponibles dès leur arrivée sur le territoire. Pour les femmes en famille, il est nécessaire de mieux prendre en charge les violences intrafamiliales (dépôt de plainte) et de ne plus les considérer seulement comme des « accompagnantes » du chef de famille. Cet accueil doit comprendre une prise en charge psychologique pour tous et toutes mais en particulier pour les femmes et les enfants qui subissent de nombreuses violences, notamment sexuelles et sexistes dans leur parcours.

La priorité doit être donnée aux femmes seules (ou avec enfant) ayant franchi l'entrée sur le territoire de l'UE. L'explosion des mariages forcés (1/2 million d'ici 2050 selon l'ONU sur le continent africain), la persistance des mutilations génitales et de la traite des êtres humains (malgré le vote de lois répressives dans les pays concernés) laissent à penser que les femmes seront toujours plus nombreuses en %

au sein des migrants en Europe. D'où l'importance d'anticiper ces arrivées et d'organiser une politique d'accueil spécifique pour ces femmes. La lutte contre la traite des êtres humains doit obtenir des moyens financiers et humains nettement renforcés en particulier pour combattre les réseaux de prostitution.

Dans le cadre d'une nouvelle politique de visas de travail permettant de se rendre en France pour travailler et d'obtenir un titre de séjour (5 ans), les femmes (seules ou avec enfant) doivent représenter plus de 40% des demandes acceptées.